

Professeurs documentalistes

Stop aux mesures discriminatoires !

A lors que le ministère proclame que les professeurs documentalistes sont une pièce maîtresse des établissements scolaires, jamais ils n'ont été aussi peu reconnus.

Leur évaluateur n'est pas un inspecteur de la discipline mais le même IPR que le CPE et leur chef d'établissement qui est aussi leur évaluateur primaire, ce qui crée une situation inévitable situation de conflit d'intérêt. Leur discipline avait même disparu du site EDUSCOL à cette rentrée !

Pour leur rémunération, ils sont véritablement victimes de mesures discriminatoires et les dernières décisions sur la prime informatique sont vécues à juste titre comme une mesure vexatoire.

En effet, pour le SNFOLC, la première reconnaissance se traduit sur le bulletin de paie. Les faits sont là. Le moins que l'on puisse dire c'est que les professeurs documentalistes sont traités comme des professeurs de seconde zone. Jugeons sur pièce.

Professeurs certifiés	Professeurs documentalistes
ISOE part fixe = 1 213,56€ /an	ISP = 767,10€/an
ISOE part variable pour les professeurs principaux = de 906,24€/an à 1 425,84€/an	RIEN
« devoirs faits » = HSE de 39,91€ à 63,44€ (défiscalisés)	30€ (non défiscalisés)
HSE	RIEN
Prime d'équipement informatique : 150 €	RIEN
HSA	RIEN

A travail égal, salaire égal !

Comment justifier de tels écarts de rémunération pour les mêmes activités ?

Le jeudi 17 décembre les professeurs documentalistes exprimeront leur colère d'être aussi mal traités par leur institution.

Leurs revendications sont légitimes. N'est-il pas normal de revendiquer d'être rémunérés comme les collègues de leur corps ? Le SNFOLC revendique l'alignement indemnitaire des professeurs documentalistes sur leurs collègues certifiés.

Comme pour tous les personnels il n'est pas acceptable que des milliards soient versés aux entreprises quand dans le même temps les fonctionnaires sont oubliés.

Comme les autres personnels, les professeurs documentalistes font les frais du « Grenelle » et de l'« agenda social » du ministre

La « revalorisation » pour les enseignants rime avec provocation et tourne le dos à l'urgence d'un rattrapage des pertes liées au gel du point d'indice. Toutes les mesures évoquées (télétravail déréglé, accompagnement PPCR, formation continue, RH de proximité, réforme des concours...) s'articulent et avancent vers un objectif commun de remise en cause de nos statuts et du fonctionnement même de l'École publique. Le ministre profite de la crise sanitaire pour tenter d'imposer le démantèlement des droits et garanties statutaires. Il amplifie le recours aux contrats précaires. Il prévoit une prime informatique de 150 € annuels mais pas pour tous ! Les professeurs documentalistes et les CPE, les AED et AESH en sont exclus !

Tous en grève le 26 janvier !

Dans le cadre de l'appel de l'intersyndicale FNEC FP-FO, FSU, CGT éduc'action, Sud et SNCL à la grève le 26 janvier, le SNFOLC appelle les professeurs documentalistes à participer aux AG et aux HIS avant les congés et dès la rentrée de janvier, pour discuter et poursuivre ensemble les actions engagées, les initiatives à prendre, pour préparer la grève et envisager dès à présent les suites.